

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1413

10 juillet 2007

SOMMAIRE

ABC Legacy Fund	67820	Manica S.A.	67802
Aberdeen Global	67820	M.A.R.S. Fund	67809
ACE Engineering S.à r.l.	67823	Mathen Investments S.à r.l.	67818
Aicha & Rachid S.à r.l.	67800	Mc Bills S.A.	67799
Alfamar Investments S.à r.l.	67820	MLArg Real Estate 4	67818
Aramis Properties S.à r.l.	67813	Mobsat Group Holding S. à r.l.	67782
Atlantas Saga Conseil S.A.	67812	Monterey Holdings I Sàrl	67794
Baumat Genewo S.A.	67801	M.T.I.I. S.à r.l.	67819
BBVA Durbana International Fund	67810	New Star International Property (Luxem- bourg 8) S.à r.l.	67802
Bindura S.A.	67802	Northgate Private Equity III S.A. (FIS) ...	67820
Cork Quality Services S.A.	67822	Oceal Resource Management	67809
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	67822	Orda Finance S.A.	67818
D'Artigny Participations	67824	Pasion S.A.	67824
DB Silver III S.à r.l.	67821	Plurimedia S.A.	67808
DB Silver II S.à r.l.	67801	Pregio S.à r.l.	67800
DB Silver IV S.à r.l.	67822	PS Holdco S.à r.l.	67819
DB Silver S.à r.l.	67823	RedGold Diversified	67809
De Maupassant	67807	Reflet Vert S.à r.l.	67823
Domus International S.A.	67807	Rubin S.à r.l.	67799
Engineering Consultancy Company S.à r.l.	67810	SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Lu- xembourg S.A.	67812
EPF Holdings 10 S.à r.l.	67785	Talmadge S.A.	67808
Financière Fourmi S.A.	67778	Tennispo Sàrl	67801
Finka S.A.	67824	TF Group Holding S.A.	67800
Frayne S.à r.l.	67818	United Brands International	67821
Frayne S.à r.l.	67795	United Brands Wine & Spirit S.A.	67822
Gagfah S.A.	67808	Vicksburg S.A.	67807
G.P.P. International S.A.	67821	Victoire S.A.	67819
Greening Partners International S.à r.l. ...	67782	Wandergrek S.A.	67807
Greening Partners International S.à r.l. ...	67782	Wito Investments N.V.	67812
Immo Frisange S.A.	67778	Wito Investments N.V.	67813
Jobexpress International S.A.	67802	wunderLOOP S.A.	67821
Les Grands-Montets	67819	Zenith Sicav	67811
LuxCo 16 S.à r.l.	67795		

Immo Frisange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.259.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065283/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Financière Fourmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.137.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 16 mai 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte de formalisation.

La comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE FOURMI S.A. (ci-après la Société).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, par la constitution, l'acquisition et généralement par quelque forme que ce soit, de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale sise tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion, l'administration, le développement, l'aliénation de ses participations.

La Société peut prêter son concours à toute entreprise liée ou non, sise tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que ce soit par des prêts et avances avec ou sans intérêts, des garanties ou de toute autre manière que ce soit et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission de tout type d'obligations et titres de créance.

La Société peut acquérir, administrer, gérer, développer et aliéner des brevets et licences, ainsi que tout droit dérivé.

D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, en relation avec son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'Assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré des actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.
- 3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Christophe Couasse, Administrateur de sociétés, demeurant 17, rue d'Arthelon, F-92190 Meudon;
- Madame Françoise Couasse, Administrateur de sociétés, demeurant 17, rue d'Arthelon, F-92190 Meudon;
- Monsieur Pascal Chaton, Administrateur de sociétés, demeurant 53, avenue Vivienne, F-75002 Paris.

Monsieur Christophe Couasse, prénommé, est nommé Président du Conseil d'administration.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hestin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5781. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065899/239/202.

(070069433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Greening Partners International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065287/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05168. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Greening Partners International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065296/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05162. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.311.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOBSAT GROUP HOLDING S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 12th February 2007 by deed of Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by M^e François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg, and as scrutineer M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares, in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by ninety-six thousand three hundred and seventy Euro (€ 96,370.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred eight thousand eight hundred and seventy Euro (€ 108,870.-) by acceptance of the contribution in kind by the Shareholders set out hereafter of a total of ninety six thousand three hundred and seventy shares (the «MOBSAT Shares») of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each issued by MOBSAT SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 487 650 988 (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind at ninety-six thousand three hundred and seventy

Euro (€ 96,370.-); subscription to the Shares by the shareholders as set out hereafter (the «Shareholders»), payment of the Contribution in Kind and issue of ninety-six thousand three hundred seventy (96,370) Shares; consequential amendment of the first sentence of the article 5 of the articles of incorporation;

Shareholders	Number of MOBSAT Shares contributed	Value of Contribution in Kind (Euro)	Number of Shares subscribed	Subscription Price of Shares (Euro)
APAX FRANCE VI, fonds commun de placement à risque represented by APAX PARTNERS S.A., its managing company.	69,386	69,386	69,386	69,386
AMBOISE INVESTISSEMENT société en commandite par actions, represented by APAX PARTNERS & CIE GERANCE II, société par actions simplifiée.	19,274	19,274	19,274	19,274
ALTAMIR & CIE, société en commandite par actions, represented by APAX PARTNERS & CIE GERANCE, société anonyme.	7,710	7,710	7,710	7,710
Total:	96,370	96,370	96,370	96,370

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred eight thousand eight hundred and seventy Euro (€ 108,870.-) by acceptance of the Contribution in Kind by each of the Shareholders as set out in the Agenda.

The above Contribution in Kind has been subject to a report of the board of managers of the Company dated 3 April 2007.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being 96,370 shares of a nominal value of one Euro each in MOBSAT amounts to at least € 96,370.- being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (96,370 shares for a total subscription price of € 96,370.-).»

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at ninety-six thousand three hundred and seventy Euro (€ 96,370.-).

There appeared the Shareholders, all represented by M^e François Felten, pursuant to a proxy dated 3 April 2007, and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer to the Company of the Contribution in Kind.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at one hundred eight thousand eight hundred and seventy Euro (€ 108,870.-) represented by one hundred eight thousand eight hundred and seventy (108,870) Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

Because of the Company holding further to such contribution, 100% of the issued share capital of MOBSAT SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 45, avenue Kléber, 75784 Paris and registered with the Trade Registry of Paris under number 487 650 988, the parties refer to article 4-2 of the law of 29 November 1971 which provides for a capital duty exemption.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MOBSAT GROUP HOLDING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 12 février 2007 suivant acte reçu de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par M^e François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire Mlle Miriam Schinner, Volljuristin, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en émission sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix euros (€ 96.370,-) de sorte à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à cent huit mille huit cent soixante-dix euros (€ 108.870,-) par l'acceptation de l'apport en nature par les Associés désignés ci-dessous d'un total de quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix Actions (les «Actions MOBSAT») d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune émises par MOBSAT SAS, une société française par actions simplifiée, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75784 Paris et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 487 650 988 (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix euros (€ 96.370,-); souscription aux Parts Sociales par les associés désignés ci-dessous (les «Associés»), paiement de l'Apport en Nature et émission de quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix (96.370) Parts Sociales; modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts;

Associés	Nombre d'Actions MOBSAT SAS apportées	Valeur de l'Apport en Nature (Euro)	Nombre d'Actions souscrites	Prix de souscription des Actions (Euro)
APAX FRANCE VI, fonds commun de placement à risque, représenté par APAX PARTNERS S.A., sa société de gestion	69.386	69.386	69.386	69.386
AMBOISE INVESTISSEMENT société en commandite par actions, représentée par APAX PARTNERS & CIE GERANCE II, société par actions simplifiée	19.274	19.274	19.274	19.274
ALTAMIR & CIE, société en commandite par actions, représentée par APAX PARTNERS & CIE GERANCE, société anonyme.	7.710	7.710	7.710	7.710
Total:	96.370	96.370	96.370	96.370

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à cent huit mille huit cent soixante-dix euros (€ 108.870,-) par l'acceptation de l'Apport en Nature par chacun des Associés désignés dans l'Ordre du jour.

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 3 avril 2007.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature représentant 96.370 Actions d'une valeur nominale de un euro chacune dans MOBSAT s'élève à au moins € 96.370,-, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société (96.370 parts sociales pour un prix de souscription total de € 96.370,-).»

En conséquence de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatre-vingt seize mille trois cent soixante-dix euros (€ 96.370,-).

Ont comparu les Associés, tous représentés par M^e François Felten, en vertu de procurations datées du 3 avril 2007 et souscrit aux nouvelles parts sociales telles que mentionnées dans l'Ordre du Jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent huit mille huit cent soixante-dix euros (€ 108.870,-) représenté par cent huit mille huit cent soixante-dix parts sociales (108.870), ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1,-) et chacune avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été déclarée terminée.

Dépenses

Du fait que la Société, suite à cet apport, détiendra 100% du capital social émis de MOBSAT SAS, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75784 Paris et inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 487 650 988, les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 novembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de son augmentation de capital sont évaluées à environ deux mille Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, les présents procès-verbaux sont rédigés en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg le jour pré mentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire l'acte présent.

Signé: F. Felten, M. Schinner, M. Lattard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007. Relation: LAC/2007/4643. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007065345/211/166.

(070069121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

EPF Holdings 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by its manager, Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a resolution of the board of Managers dated April 25, 2007 hereto attached.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of EPF HOLDINGS 10 S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily

transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital . The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unit holders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unit holders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units . Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units . In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unit holders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unit holders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unit holders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unit holders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) or will be non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unit holders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unit holders and the board of managers, but in his absence the unit holders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unit holders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unit holders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unit holders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

Chapter IV. - General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unit holders' meeting.

In case of a plurality of unit holders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unit holders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unit holders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unit holders owning at least three quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unit holders.

Such meetings must be convened if unit holders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unit holders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unit holders shall never be held in the UK.

Chapter V. - Business year - Balance Sheet

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of the same year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unit holders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation . At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unit holders or not, appointed by the unit holders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed.

All the units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

(a) Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(b) Mr Jonathan Griffin, Managing Director, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; and

(e) Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The following is elected as independent auditor: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil de gérance datée du 25 avril 2007, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EPF HOLDINGS 10 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts . Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance . La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les Non-résidents au RU) ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les US) pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les Non-résidents aux US).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance ; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16.- Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art.20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à.r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

67794

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Karl McCathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(b) Monsieur Jonathan Griffin, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Monsieur Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK; et

(e) Monsieur Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT Inc., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Est nommée réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007. Relation: EAC/2007/5752. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065855/239/508.

(070069407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 7 mai 2007

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 7 mai 2007 que TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, un limited partnership, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH, Channel Islands, agissant par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43845, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH, a cédé 34.555 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à la société TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III LP, un limited partnership, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH, Channel Islands, agissant par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43845, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065330/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

LuxCo 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2007 que NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY OEIC, ayant son siège social au 1, Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro IC000511, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

S. Mellinger / X. Kotoula

Signataire autorisé / Administrateur

Référence de publication: 2007065340/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Frayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

—
In the year two thousand and six, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

AMITJUGOETT AB, a company incorporated under the laws of Sweden whose registered office is at Box 7475, 103 92 Stockholm, Sweden, here represented by Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Mersch, Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the «Sole Shareholder»).

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company FRAYNE S.à.r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 117.174, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen notary on the 1st day of June 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

The articles of incorporation (the «Articles») of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary on 10 August 2006, of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 53,200.- (fifty-three thousand two hundred Euro) in order to raise it from its amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to 65,700 (sixty-five thousand seven hundred Euro) by creating and issuing 2,128 (two thousand one hundred and twenty-eight) A Ordinary Shares, each having the rights and obligations as set out in the Articles and having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro).

Subscription and payment

MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA, a company incorporated under the laws of Luxembourg whose registered office is at 5 the Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.975, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary Shares	
	(€)	No
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA	24,350.-	974

MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA, a company incorporated under the laws of Luxembourg whose registered office is at 5 the Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary Shares	
	(€)	No
MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA	20,300.-	812

MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED, a company incorporated under the laws of New South Wales, Australia and whose registered office is at Level 15, 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary Shares	
	(€)	No
MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED	8,550.-	342

These new shares have been fully paid up by contribution in kind by way of conversion of convertible loans consisting in an amount of EUR 53,200.- (fifty-three thousand two hundred Euro).

As it appears from the resolutions of the board of directors of the Company held on 10 August 2006 presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the management of the Company has evaluated such contribution in kind for the payment of the new shares at EUR 53,200.- (fifty-three thousand two hundred Euro). The amount of EUR 53,200.- (fifty-three thousand two hundred Euro) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	A Ordinary Shares	B Ordinary Shares	Preferred Shares	Total Shares
AMITJUGOETT AB	0	400	100	500
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA	974	0	0	974
MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA	812	0	0	812
MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED	342	0	0	342
Totals:	2,128	400	100	2,628

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase of the Company, so that article 6.1 of the Articles shall read as follows:

«6.1 The capital of the Company is set at EUR 65,700.- represented by:

6.1.1 - 2,128 (two thousand one hundred and twenty-eight) A ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (hereafter referred to as the «A Ordinary Shares»).

6.1.2 - 400 (four hundred) B ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (hereafter referred to as the «B Ordinary Shares»).

6.1.3 - 100 (one hundred) preferred shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (hereafter referred to as the «Preferred Shares»)

The holders of Shares are together referred to as the«Shareholders».

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

AMITJUGOETT AB, une société constituée selon le droit suédois ayant son siège social à Box 7475, 103 92 Stockholm, Suède, ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant ou le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte (l'«Associé Unique»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'Associé Unique de la société FRAYNE S.à r.l., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.174, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul Bettingen en date du 1^{er} juin 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 10 août 2006 non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

L'Associé Unique a donc requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 53.200,- (cinquante-trois mille deux cents Euros) pour le porter de son montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 65.700,- (soixante-cinq mille sept cents Euros) par la création et l'émission de 2.128 (deux mille cent vingt-huit) Parts Sociales de Classe A chacune ayant les droits et obligations tels qu'établis dans les Statuts et ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Souscription et paiement

MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA, une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.975, ci-après représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, déclare souscrire comme suit:

Investisseur	Parts sociales de Classe A	
	(€)	No
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA	24.350,-	974

MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA, une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ci-après représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, déclare souscrire comme suit:

Investisseur	Parts sociales de Classe A	
	(€)	No
MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA	20.300,-	812

MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED, une société constituée selon le droit australien, ayant son siège social au Level 15, 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie ci-après représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, déclare souscrire comme suit:

Investisseur	Parts sociales de Classe A	
	(€)	No
MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED	8.550,-	342

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par contribution en nature par conversion des prêts convertibles consistant en un montant de EUR 53.200,- (cinquante-trois mille deux cents Euros).

Il ressort des résolutions du conseil de gérance de la Société tenu le 10 août 2006 présentées au notaire qui resteront ici annexées pour être enregistrées avec ces minutes, la gérance de la Société a évalué cet apport en nature pour le paiement de ces nouvelles parts sociales à EUR 53.200,- (cinquante-trois mille deux cents Euros). Le montant de EUR 53.200,- (cinquante-trois mille deux cents Euros) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseur	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales Préférentielles	Total des Parts Sociales
AMITJUGOETT AB	0	400	100	500
MACQUARIE GLOBAL INFRASTRUCTURE FUNDS 2 SA	974	0	0	974
MACQUARIE-FSS INFRASTRUCTURE FUNDS SA	812	0	0	812
MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED	342	0	0	342
Totaux:	2.128	400	100	2.628

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«6.1 Le capital social est fixé à EUR 65.700,- représenté par:

6.1.1 - 2.128 (deux mille cent vingt-huit) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (ci après les «Parts Sociales de Classe A»).

6.1.2 - 400 (quatre cents) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (ci après les «Parts Sociales de Classe B»).

6.1.3 - 100 (cent) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (ci après les «Parts Sociales Préférentielles»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés en tant que les «Associés»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Van Hees, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2006, vol. 437, fol. 97, case 5. — Reçu 532 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065902/242/192.

(070069610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Mc Bills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.299.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 16 avril 2007

Dénomination social d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @CENTURE Sàrl en @CONSEILS Sàrl et ce depuis le 5 mai 2003

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean et de la société @CONSEILS Sàrl.

Monsieur Zeimet réside professionnellement au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1^{er} janvier 2003 et la société @CONSEILS Sàrl est établie et à son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ Sàrl qui depuis le 1^{er} décembre 2002 est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065344/1137/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Rubin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.507.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 18 avril 2007 conclue entre IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l. et CARDIF ASSURANCE VIE et d'une convention de transfert de parts sociales datée du 19 avril 2007 conclue entre IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l. et UNION MUTUALISTE RETRAITE que:

- IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603;

a vendu la totalité des parts sociales ordinaires de la Société, soit, cent vingt-six (126) parts sociales ordinaires de cent Euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:

- Soixante-trois (63) parts sociales ordinaires de cent Euros (EUR 100,-) à UNION MUTUALISTE RETRAITE, une société d'assurance mutuelle, ayant son siège social au 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris Cedex 15, France, et;

- Soixante-trois (63) parts sociales ordinaires de cent Euros (EUR 100,-) à CARDIF ASSURANCE VIE, une société anonyme, ayant son siège social au 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 732 028 154.

Il en résulte que UNION MUTUALISTE RETRAITE et CARDIF ASSURANCE VIE, susmentionnées, sont désormais les associés de la Société.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour extrait conforme

S. Bataillie

Gérant

Référence de publication: 2007065945/556/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

TF Group Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.571.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, relation: LAC/2007/7045,

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme TF GROUP HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 3 mars 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2192 du 23 novembre 2006, et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065420/242/25.

(070069608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Aicha & Rachid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 55.841.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065421/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pregio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 22.793.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065424/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Tennispo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.948.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065426/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

DB Silver II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.435.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat du nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065929/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Baumat Genewo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 60.770.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065435/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Jobexpress International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 105.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065450/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05957. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065453/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05986. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Bindura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 61.887.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065460/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05960. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

New Star International Property (Luxembourg 8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.165.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a société anonyme, with registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N2TH (United Kingdom), registered at the Trade and Companies of under the number 220905,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, dated May 8th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 8) S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N2TH (Royaume-Uni), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro 220905, ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 mai 2007.

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 8) S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. LAC/2007/7944. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007065885/220/232.

(070069588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Wandergrek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

WANDERGREK S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065476/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05961. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Domus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

DOMUS INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065478/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05977. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

De Maupassant, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.063.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065613/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07153. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Vicksburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

VICKSBURG S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065482/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05974. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Talmadge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.959.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

TALMADGE S.A.

R. Donati / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065487/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05966. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Plurimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 23 février 2007, à Strassen

L'assemblée a pris la résolution suivante:

Les démissions ci-après sont acceptées:

Commissaire aux comptes:

C.A.S. SERVICES S.A., sise à Luxembourg

Administrateurs:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Sise à Luxembourg

T.C.G. GESTION S.A., Sise à Luxembourg

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Sise 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Délégués à la gestion journalière:

T.C.G. GESTION S.A., Sise à Luxembourg

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Sise 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

F. Monceau / M. Pais Do Amaral

Administrateur de Catégorie B / Administrateur de Catégorie A

Référence de publication: 2007065911/1267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Gagfah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Bilanz für das am 31. Dezember 2006 endende Rechnungsjahr, der darauf bezugnehmende Geschäftsbericht sowie der Bericht des Wirtschaftsprüfers, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Für GAGFAH S.A.

R. I. Kauffman / B. U. Drescher

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsmitglied

Référence de publication: 2007065495/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00671. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relatives à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

V. Jean / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065502/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00082. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Oceal Resource Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.635.

L'associé unique de la société, la société de droit allemand OCEAL GmbH, établie et ayant son siège social à D-66121 Sarrebrück, Rückertstrasse, 8-10, a pris la décision suivante:

1) La société prend note de la démission de Monsieur Jean-Marie Gasparetti, demeurant à D-66121 Sarrebrück, Am Staden, 30, de sa fonction de gérant de la société.

Suite à cette décision, Madame Astrid Semiglazoff reste seule gérante de la société et la seule personne pouvant valablement engager la société dans toute circonstance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007065918/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

RedGold Diversified, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.022.

La distribution de dividendes relatives à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065510/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070069375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

La distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065514/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070069379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Engineering Consultancy Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 96.703.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the fourteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Isabelle Schul, employee in Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of the company INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENTS S.A., having its registered office in British Virgin Islands, PO Box 3175, Road Town, Tortola

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée ENGINEERING CONSULTANCY COMPANY S. à r.l., having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 96.703, has been incorporated by deed enacted on the 31st of October, 2003, published in the Memorial C number 1242 of the 24th November, 2003.

II.- That the corporate quota capital is presently set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) quotas of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

III.- That the mandator, has successively become the owner of all the quotas of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company is deemed to have been carried out and completed, all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge to the manager for its mandate from January 1st, 2006 until today.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Isabelle Schul, employée privée à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de La société INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ENGINEERING CONSULTANCY COMPANY S. à r.l., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.703, a été constituée suivant acte reçu le 31 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1242 du 24 novembre 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à aujourd'hui.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue Monterey, L 2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Schul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 25, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066096/242/78.

(070069705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Zenith Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.570.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065518/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070069384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Wito Investments N.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.543.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour **WITO INVESTMENTS N.V.**

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007065521/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07056. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.551.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle Reportée tenue en date du 21 mars 2007, les décisions suivantes ont été prises:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivant avec effet immédiat et pour une durée venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 30 juin 2006 et qui se tiendra en 2007:

- Andrew Mark Balchin, demeurant au 2, Lingmala Grove, Church Crookham, GU52 6JW Fleet, Royaume-Uni
- Kenneth Archer, avec adresse professionnelle à Lyndhurst, Holwood Park Avenue, BR8NG, Orpington, Kent, Royaume-Uni
- Katharina Mag Zimmermann, avec adresse au 37/DG1, Diehlgasse, A-1050 Vienne, Autriche

Nomination de Monsieur Bryn Davies, avec adresse professionnelle au 690, Park Avenue, Aztec West, Almondsbury, BS32 4RA Bristol, Royaume-Uni, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 30 juin 2006 et qui se tiendra en 2007, en remplacement de EUROFID S.à r.l., dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065948/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.189.

La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

B. Leite / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007065522/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070069390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Wito Investments N.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.543.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour **WITO INVESTMENTS N.V.**

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007065524/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07057. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, UNIPessoal LDA, with registered office at Edificio Marina Club, Avenida Arriaga number 73, Funchal, Madeira, Portugal, here represented by Mr Laurent Kind, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, he himself represented by Mrs Corinne Petit, private employee, professionally residing at L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of one proxy given under private seal in Funchal (Portugal) on April 17th, 2007.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of ARAMIS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, five hundred sharequotas;	500
Total: five hundred sharequotas;	500

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros (1,000.- EUR).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
- 2.- Are appointed as managing director:
 - Mr Bob Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally 121, avenue de la Faiënerie;
 - Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally 121, avenue de la Faiënerie.
- 3.- The company will be validly bound by the individual signature of one of the managing directors.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Remich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, UNIPessoal LDA, avec siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga number 73, Funchal, Madeira, Portugal, ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, lui-même représenté par Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Funchal (Portugal) le 17 avril 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARAMIS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, cinq cents parts sociales;	500
Total: cinq cents parts sociales;	500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Sont désignés comme gérants de la société:
 - Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2007. REM/2007/868. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007065950/5770/238.

(070069335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Orda Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065526/6770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00471. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Frayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065722/242/12.

(070069612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

MLArg Real Estate 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Les statuts coordonnés de la société au 26 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007065605/243/13.

(070068838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Mathen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.471.

Par résolution signée en date du 6 avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Ron E Bell, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065951/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06257. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Les Grands-Montets, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007065625/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07154. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Victoire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.026.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065630/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00180. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070069248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

M.T.I.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007065663/239/12.

(070068675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

Par résolution circulaire en date du 6 avril 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ron E Bell, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Erik Ferm, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065953/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065668/242/12.

(070069623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Northgate Private Equity III S.A. (FIS), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065673/242/12.

(070069629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

ABC Legacy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065677/242/12.

(070069628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Alfamar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.484.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2007

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Vincent de Rycke.

- Le mandat du nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065934/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

G.P.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065681/242/12.

(070069794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065703/242/12.

(070069795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

United Brands International, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

H. Hellinckx.

Notaire

Référence de publication: 2007065712/242/12.

(070069604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

DB Silver III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.894.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat du nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065936/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065716/242/12.

(070069603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Cork Quality Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065723/242/12.

(070069619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007065725/242/12.

(070069625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

DB Silver IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.895.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat du nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065938/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

ACE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglingster, le 4 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007065820/231/15.

(070069602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Reflet Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 21, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007065837/231/15.

(070069856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

DB Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.398.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

- Est nommée directeur de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du directeur démissionnaire M. Tom Karel Odile Verheyden.

- Le mandat de nouveau directeur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007065940/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 43.738.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065913/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Finka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.382.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065915/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

D'Artigny Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 41.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065621/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07146. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.
